



Sécurité Services Formations



TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE BO - HOV

Préparation à l'habilitation de niveau BO et/ou HO selon la norme NF C 18-510

DURÉE

1 jour - 7 heures : exécutant non électricien

1,5 jour - 10,5 heures : chargé de chantier

Recyclage : 1 jour - 7 heures

PUBLIC

Peintre, maçon, personnel d'entretien, élagueur, travaux du BTP, ... Toute personne intervenant à proximité ou dans l'environnement d'installations électriques.

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

EFFECTIF MAXIMUM

12 participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

3 ans (cf. INRS)

VALIDATION DES ACQUIS

QCM, attestation de formation,

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, armoire électrique, livret de formation, matériel électrique.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article R4544-9 du Code du Travail,
NF C 18-510.

ACCESSIBILITE

SSF s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référent handicap.

TARIF

Nous consulter



FORMATION INTRA ENTREPRISE Dans
vos locaux selon vos disponibilités

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

Connaître les dangers de l'électricité, connaître les distances et les zones d'environnement. Connaître les limites des opérations d'ordre non électrique. Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.

Chef de chantier : savoir baliser la zone de travail et surveiller le personnel sous ses ordres dans un environnement électrique.

CONTENU

Théorie :

1. Tronc commun (Selon NF C 18-510)

- ⇒ Cadre réglementaire et responsabilités ;
- ⇒ Les grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif, continu, etc.
- ⇒ Les effets du courant électrique sur le corps humain ;
- ⇒ Les noms et les limites des différents domaines de tension ;
- ⇒ Les zones d'environnement et donner leurs limites ;
- ⇒ Le principe d'une habilitation, la définition des symboles d'habilitation ;
- ⇒ Les prescriptions associées aux zone de travail ;
- ⇒ Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.) ;
- ⇒ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'accident corporel ;
- ⇒ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

2. Module Exécutant de Travaux d'ordre non électrique (BO, HO, HOV)

- ⇒ Nommer les documents et les acteurs concernés par les travaux :
 - Utiliser les documents correspondants à son niveau d'habilitation et à sa fonction,
 - Identifier les acteurs concernés.
- ⇒ Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdiction, zone de travail ...) :
 - Appliquer les prescriptions de cette habilitation,
 - Définir et mettre en place la zone de travail,
 - Faire appliquer les instructions de sécurité,
 - Assurer la surveillance d'un chantier vis-à-vis du risque électrique,
 - Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

Pratique :

- ⇒ Exercices pratiques et mises en situation.